



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

REGLEMENT NUMERO 207-2024 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2025

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 207-2024 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2025. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 9^e jour de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Marie-Catherine Hamel
Adjointe à la direction générale et
greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Catherine Hamel, adjointe à la direction générale et greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 9 décembre 2024 entre 16h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 décembre 2024

Marie-Catherine Hamel
Adjointe à la direction générale et
greffière adjointe